

Communiqué de presse

Paris, le 23 Juin 2020

Amundi lance « Amundi Energies Vertes » une nouvelle solution d'épargne qui participera au financement des infrastructures vertes

Amundi, leader européen de la gestion d'actifs, lance **Amundi Energies Vertes**, un nouveau support d'investissement issu d'une réflexion commune avec Crédit Agricole Assurances, qui permet de participer au financement de la transition énergétique tout en bénéficiant des attraits de l'investissement sur les actifs réels. En effet, **Amundi Energies Vertes** offre pour la première fois une solution accessible en Unité de Compte dans les contrats d'assurance vie, permettant d'investir directement dans des infrastructures vertes. Une classe d'actifs qui présente l'intérêt d'être décorrélée des marchés traditionnels d'actions et d'obligations.

Amundi Energies Vertes est une Société par Action Simplifiée à capital variable (SAS) qui investit dans des fermes solaires et éoliennes et des installations hydrauliques en zone euro, ne présentant pas de risque de développement. Cela signifie qu'au moment de l'investissement, toutes les autorisations et les permis ont été obtenus et purgés de recours et tous les contrats clés du projet ont été signés. Ces fermes, d'une durée de vie technique minimum de 30 ans, bénéficient en outre d'un contrat de rachat de leur production à prix fixe, néanmoins partiellement indexée à l'inflation, pendant une durée de 20 ans post achèvement. Ainsi, la performance du produit résultera des revenus liés à la production d'énergie de son portefeuille d'infrastructures et de l'évolution des marchés de production énergétique français et européen.

En investissant dans les énergies renouvelables, **Amundi Energies Vertes** s'inscrit dans la volonté d'accompagner la transition énergétique face aux enjeux d'approvisionnement en énergie, à l'évolution des prix, à l'épuisement des ressources et aux impératifs liés à la protection de l'environnement. Cette démarche est encadrée par la loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) du 17 août 2015 qui est une loi d'action et de mobilisation engageant les citoyens, les entreprises, les territoires et les pouvoirs publics dans un nouveau modèle énergétique. Elle fixe des objectifs ambitieux à moyen et long terme de production et de consommation : réduire l'émission de gaz à effet de serre de 50% en 2030 par rapport à 1990 grâce à la mobilité propre, la baisse des énergies fossiles..., diminuer de 35% la consommation d'énergies fossiles par rapport à 2012 et amener à 36% la part des énergies renouvelables dans la production d'électricité en 2030 comparé aux 15% d'aujourd'hui.

Amundi Energies Vertes ne peut être souscrite que par des compagnies d'assurance, et ne peut donc être accessible à un épargnant qu'au travers d'un contrat d'assurance-vie. Elle est disponible dans les contrats d'assurance vie de Predica à destination des clients Banque Privée des Caisses régionales du Crédit Agricole et de LCL Banque Privée. Investissement à long terme avec une durée de placement de 8 ans minimum avec possibilité de rachat à partir de la 9^{ème} année, elle vise un rendement cible de 4% net de frais¹ non garanti.

¹ Hors frais liés au contrat d'assurance vie

Pedro Antonio Arias, Directeur de la Plateforme des Actifs Réels et Alternatifs d'Amundi déclare : « Conscient de l'urgence climatique, le Groupe Crédit Agricole a adopté une stratégie Climat ambitieuse afin de renforcer son action et ses engagements en faveur de la transition énergétique. Notre solution **Amundi Energies Vertes** s'inscrit dans cette démarche initiée par le Groupe pour mettre les expertises de ses filiales et la finance verte au service des territoires et des clients. Nous sommes ravis de proposer aux épargnants français une solution leur permettant de participer au travers d'un contrat d'assurance-vie au financement de la transition énergétique en investissant sur le long terme dans des infrastructures dites « vertes » telles que des parcs éoliens, photovoltaïques et/ou hydrauliques. »

Matthieu Poisson, Directeur des investissements Infrastructures précise : « Aujourd'hui, de plus en plus de spécialistes des énergies renouvelables sont des entreprises solides, disposant d'un socle de parcs en production assurant des revenus récurrents, des portefeuilles de projets très conséquents, d'expertises recherchées et, souvent d'un risque réduit par la diversification technologique et/ou géographique. Fort de notre expertise dans ce secteur, nous avons voulu, avec **Amundi Energies Vertes**, rendre accessible aux clients particuliers l'investissement direct dans les énergies renouvelables réservé habituellement aux clients institutionnels et répondre à la demande des épargnants de participer à la transition énergétique. »

Principales caractéristiques techniques de la SAS Amundi Energies Vertes	
Nom	Amundi Energies Vertes
Date de commercialisation	Du 23 juin 2020 au 16 juin 2021
Gestion	Amundi Private Equity Funds, avec l'assistante technique d'Amundi Transition Énergétique
Investissements cible	Détentions de participations en fonds propres et quasi fonds propres dans des fermes éoliennes, solaires et/ou installations hydrauliques en France et en zone Euro
Composition	95% actions / Obligations convertibles Entre 5 et 10% max de liquidités
Durée de placement recommandée	8 ans minimum
Durée de placement minimale requise	8 ans minimum, soit au minimum jusqu'au 30/06/2029
Zone géographique	En France et Zone Euro
Forme juridique	Société par Action Simplifiée à capital variable
Eligibilité	Assurance-vie des contrats Banque Privée de PREDICA
Valeur liquidative	Bimensuelle (le dernier jour ouvré de chaque quinzaine du mois concerné)
Valeur d'origine de la part	100 euros
Frais de gestion	1,25 % (hors frais contrats d'assurance vie)
Frais de sortie (maximum)	Aucun
Indicateur de risque ¹	6 (sur une échelle de 1 à 7)

1. L'indicateur synthétique de risque et de rendement (SRRI) correspond au profil de risque et de rendement présent dans le Document d'Information Clé spécifiques pour une UC (DIC) et peut évoluer dans le temps.

L'attention des investisseurs est appelée sur le fait que ce fonds présente un risque de perte en capital ; il s'agit d'un investissement de long terme sur 8 ans minimum, avec un risque de liquidité indirect compte tenu de la prise de participations dans des fermes éoliennes, solaires et/ou installations hydrauliques au travers de sociétés essentiellement non cotées et sur des marchés peu liquides.

A propos d'Amundi

Premier gérant d'actifs européen parmi les 10 premiers acteurs mondiaux², Amundi propose à ses 100 millions de clients - particuliers, institutionnels et entreprises - une gamme complète de solutions d'épargne et d'investissement en gestion active et passive, en actifs traditionnels ou réels.

Ses six plateformes de gestion internationales³, sa capacité de recherche financière et extra-financière, ainsi que son engagement de longue date dans l'investissement responsable en font un acteur de référence dans le paysage de la gestion d'actifs.

Les clients d'Amundi bénéficient de l'expertise et des conseils de 4 500 professionnels dans près de 40 pays. Créée en 2010 et cotée en Bourse fin 2015, Amundi gère aujourd'hui plus de 1 500 milliards d'euros d'encours⁴.

La Plateforme Actifs Réels et Alternatifs d'Amundi rassemble l'ensemble des expertises en immobilier, dette privée, private equity et infrastructures. Forte de plusieurs décennies d'expertise sur les marchés privés, elle facilite l'accès des investisseurs institutionnels et des particuliers aux marchés privés. Avec près de 54 milliards d'euros sous gestion⁴ investis dans plus de 1 000 actifs dans 13 pays européens, cette plateforme s'appuie sur 200 professionnels répartis dans trois centres de gestion principaux à Paris, Londres et Milan.

Amundi, un partenaire de confiance qui agit chaque jour dans l'intérêt de ses clients et de la société.

www.amundi.com



Contacts Presse

Alexandre Barat – Tél. 01.76.32.43.25 – alexandre.barat@amundi.com

Geetha Chandrasegaram – Tél. 01.76.37.02.73 – geetha.chandrasegaram@amundi.com

² Source : IPE « Top 400 asset managers » publié en juin 2010 sur la base des encours sous gestion au 31/12/2019

³ Boston, Dublin, Londres, Milan, Paris et Tokyo

⁴ Données Amundi au 31/03/2020